

Avis aux termes de l'article 12

Renseignements additionnels requis pour se conformer aux modalités de l'homologation conditionnelle

Nom du produit : *Acéquinocyl de qualité technique*
N° d'homologation : *28639*
N° de demande : *2004-1925*
N° de l'ARLA : *1416446*

Au cours de la période d'homologation conditionnelle qui a été accordée jusqu'au *31 décembre 2008*, les renseignements suivants doivent être compilés et présentés à l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) au plus tard le *1^{er} décembre 2008*, accompagnés des numéros de catégories d'utilisation (CODO) afférents. Une réponse incomplète à ces modalités ne sera pas acceptée.

Partie 8 CHIMIE ET DEVENIR DANS L'ENVIRONNEMENT

CODO : **8.2.3.3.1**
Titre : **Phototransformation dans le sol**
Détails : **Identifier le composé A, un important produit de transformation. Si cette information ne peut être trouvée, une nouvelle étude de phototransformation dans le sol est requise.**

Partie 9 TOXICOLOGIE ENVIRONNEMENTALE

CODO : **9.3.2 et 9.3.3**
Titre : **Toxicité aiguë et chronique chez *Daphnia* sp.(cycle de vie)**
Détails : **Une étude de toxicité aiguë du principal produit de transformation de l'acéquinocyl-OH (R1) chez les crustacés (c'est-à-dire les daphnidés) est requise.**

CODO : **9.4.2**
Titre : **Crustacés : toxicité aiguë**
Détails : **Une étude de toxicité aiguë du principal produit de transformation de l'acéquinocyl-OH (R1) chez les crustacés (c'est-à-dire les mysidacés d'eau salée) est requise.**

CODO : **9.4.4**
Titre : **Dépôt sur les coquilles de mollusque : toxicité aiguë**
Détails : **Une étude de toxicité aiguë du principal produit de transformation de l'acéquinocyl-OH (R1) chez les crustacés (c'est-à-dire l'huître) est requise.**